

Voilà les trois options. Maintenant que vous les connaissez, je peux me permettre de faire quelques observations générales à leur sujet.

En premier lieu, les options ne sont pas des politiques. Elles constituent un cadre à l'intérieur duquel se prennent les décisions relatives aux politiques. Elles peuvent donner à celles-ci une orientation fondamentale, mais elles ne sont pas elles-mêmes des politiques. Dans les limites mêmes de l'une quelconque de ces options, il serait possible d'adopter une gamme assez étendue et variée de mesures d'ordre pratique. Selon les circonstances, un amalgame de politiques fort variées pourrait s'inscrire logiquement dans la ligne de l'option en question. Tout ce que l'option offre, c'est la direction dans laquelle il faut s'engager.

Même là, il est possible d'aller trop loin. Il existe vraiment une différence entre la première option, d'une part, et la deuxième et la troisième d'autre part. La première option ne constitue pas du tout une stratégie, mais plutôt une réaction. Il s'agit d'attendre les événements, d'aborder les questions une à une, au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour les évaluer individuellement et non pas en fonction d'un objectif plus large. Elle ne prétend donc pas donner une orientation. Par contraste, les deuxième et troisième options comportent le choix d'un but, une action plutôt qu'une réaction, ainsi que l'évaluation des questions particulières en fonction de l'objectif fixé. Dans le cas de la deuxième option, l'objectif serait un mode d'intégration quelconque avec les Etats-Unis; dans le cas de la troisième option, le but serait une économie et une culture moins vulnérables à l'attraction continentale.

Les options sont toutes trois des abstractions, et comme toutes les abstractions, elles ont tendance à simplifier les questions complexes. Les distinctions qu'elles établissent entre les diverses voies dans lesquelles le Canada peut s'engager sont toutefois fondamentalement valables et utiles. Aucune de ces options ne constitue un bonhomme de paille qu'on a monté uniquement pour le renverser. Il ne s'agit pas non plus d'un choix entre trois possibilités dont deux sont carrément des solutions extrêmes, et donc inacceptables, et la troisième, un simple compromis sans autre valeur que celle de constituer un compromis. Au contraire, chaque option se défend, chacune a sa valeur propre qu'il faut analyser. On constatera aussi que l'article sur les relations canado-américaines tente d'analyser objectivement chacune des options et brosse, dans les trois cas, un tableau fidèle des conséquences logiques.

Le Gouvernement a étudiés soigneusement ces options. L'article diffusé sur les relations canado-américaines représente, en effet, la quintessence d'un certain nombre de discussions au sein du Cabinet et d'études effectuées par des fonctionnaires. Ce processus s'est poursuivi pendant la majeure partie de l'année. La conclusion du Gouvernement est très claire: nous optons pour la troisième possibilité. Nous estimons que la première option, l'option pragmatique, risque à la long d'affaiblir la position du Canada. Nous croyons que le deuxième choix, celui de l'intégration, est inacceptable pour diverses raisons. Aux yeux du Gouvernement, la troisième option est la plus avantageuse pour le Canada; elle consiste à poursuivre une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir l'économie canadienne et les autres aspects de notre vie nationale et, ce faisant, à réduire la vulnérabilité actuelle du Canada.

La troisième option commande donc certaines précisions supplémentaires. Je tiens d'abord à répéter qu'une option ne constitue pas une politique; elle ne sert qu'à orienter. Certaines de ces dernières existent déjà. D'autres s'élaboreront dans les domaines complémentaires des affaires fiscales et monétaires, du commerce, de la concurrence et de la propriété étrangère ainsi que des sciences et de la culture. A l'égard de la troisième option, nous avons un